

Maison des Sports et de la Jeunesse

« Animations Ados »

Rue des Sports

53960 BONCHAMP-LES-LAVAL

Tél : 02.43.90.39.02



REGLEMENT

Article 1 - Objectifs :

Accueillir les adolescents de la commune dès l'entrée en CE2 jusqu'à la classe de 3^{ème} suivant les attentes des familles (Parents + Ados).

Article 2 - Fonctionnement :

L'accueil de Loisirs est ouvert lors des vacances scolaires sauf les jours fériés.

Article 3 - Modalités :

L'accueil est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en Mayenne et, par conséquent, il est dans l'obligation de respecter les normes d'encadrements.

La fréquentation du centre est payante. La participation financière des familles est établie selon le quotient familial et la facture est à régler en Mairie ou à la trésorerie.

Les tarifs sont révisés tous les ans début janvier.

Article 4 - Accueil - Conditions D'admission

L'accueil de loisirs propose des activités pour les élèves en CE2, CM1 et CM2 (Cocktail Sports) et les collégiens en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (Anim'Jeunes)

La participation aux activités doit faire l'objet d'une inscription à la journée ou à la demi-journée. Les plaquettes d'animations sont visibles sur le site internet de la maison des sports et de la jeunesse (www.anim-bonchamp.org) environ 4 semaines avant le début des animations. Toute inscription doit être suivie d'une participation effective de l'enfant.

Pour les inscriptions : Au-delà d'un délai de prévenance de 8 jours avant le début des animations ou avant fin juin pour l'ensemble des vacances d'été, toute absence injustifiée entraînera le règlement dû pour l'animation [justificatif à présenter sous 48 heures (certificat médical ou force majeure)].

Faute d'inscription au préalable vos enfants ne pourront être accueillis que dans la mesure des disponibilités.

Aucun désistement ne se fera par appel téléphonique, vous devez vous présenter à l'accueil de la Maison des Sports et de la Jeunesse pour y remplir un document qui sera signé. Si vous ne vous déplacez pas, l'animation sera facturée.

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Maison des Sports et de la Jeunesse	
Mardi, Jeudi et Vendredi	9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Samedi (sauf vacances scolaires)	8h30 - 11h30

Pour toutes ces périodes :

Les parents doivent obligatoirement fournir la fiche sanitaire de leur enfant et nous informer des éventuels changements en cours d'année (adresse, vaccination ...)

Pour que l'enfant puisse quitter le centre seul ou accompagné par un tiers (autre que ses parents), il est impératif d'établir au préalable, une autorisation manuscrite et signée sur laquelle devra figurer l'état civil de la tierce personne

Article 5 - Recommandations :

Il est recommandé aux parents :

- de fournir obligatoirement l'ordonnance médicale en cas de prise de médicaments
- de fournir avec la fiche sanitaire, une copie des brevets de natation et le test de flottabilité
- de respecter les horaires
- l'enfant devra porter une tenue adéquate pour la pratique du sport (Affaires de rechange)

Le dossier d'inscription complet devra être déposé une semaine avant le début des animations soit dans la boîte aux lettres de la maison des sports et de la jeunesse ou en mairie.

Article 6 - Tarifs :

Les tarifs seront établis selon le quotient familial. (Tarifs demi-journée et Tarifs journée)

Horaire de la demi-journée : 13h30 - 17h30

Horaire de la journée : 10h00 - 17h30

Horaire des Transferts entre Graines de Malice et Le Complexe Sportif:

- Matin : 9h00
- Après-Midi : 13h15
- Soir : 17h30 (Tarif Garderie)

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des animations.

Le service Jeunesse se réserve le droit de modifier, à tout moment, le lieu ou le programme des activités en fonction des conditions météorologiques ou en cas d'événement imprévu. Une activité de substitution sera alors proposée. En cas d'absence non justifiée de l'enfant, l'activité, même de substitution, fera l'objet d'une facturation comme prévue initialement.